

Compte rendu Conseil de quartier Arsenal - mercredi 25 avril 2018

- M. le Maire,
- Michèle Prieto, Présidente du Conseil de Quartier Arsenal,
- Monique Guillermin, 1ère Adjointe au Maire, et Vice-Présidente du Conseil de Quartier Arsenal,
- les membres du Conseil de Quartier Arsenal,
- Nathalie Goutorbe, Chef de Cabinet du Maire,
- Jean-Luc Condette, Directeur Général Adjoint des Services, Ville de Roanne,
- Olivier Jandard, Responsable du Pôle Proximité, Ville de Roanne,
- Agnès Desporte, Responsable du service Vie des Quartiers, Ville de Roanne,

ont assisté à cette séance.

Michèle Prieto accueille l'assemblée. Elle remercie M. le Maire et les services de la Ville, pour leur présence.

Les animations

Le bal musette du samedi 24 mars s'est particulièrement bien déroulé, avec une belle participation, plus conséquente que pour l'édition 2017, du fait du choix d'un samedi soir. Une conseillère souligne les qualités de danseur de M. Meillheurat qui a su faire partager son savoir avec de belles leçons de danse très remarquées.

Mme Gipon suggère la participation du Conseil à la fête de la musique, aux côtés de l'Amicale Laïque. Cette idée est pleinement approuvée. Un visuel de cette manifestation devra être transmis vendredi au plus tard au service Communication de la Ville, aux fins de son intégration dans le programme de la fête de la musique de la Ville.

Les fêtes de Noël sont en préparation. Spectacle de magie et promenades en calèche seront au programme.

Agnès Desporte fait remarquer que le groupe animations n'a toujours pas de responsable pour le piloter. Malgré les tentatives de sollicitation dans l'assemblée par M. le Maire, aucune volonté ne se dégage pour prendre cette mission.

La voirie du quartier

Olivier Jandard présente le plan d'aménagement du jalonnement des poids lourds pour libérer le quartier de leur circulation très décriée. Sauf accès pour livraison, les poids lourds devront respecter la signalisation d'interdiction sur certains axes, et seront aiguillés pour rejoindre facilement la zone industrielle de l'Arsenal. Dès l'installation de cette nouvelle signalisation, des contrôles de Police seront effectués.

Puis, Olivier Jandard fait un point sur des demandes du Conseil. Toutes les informations sont contenues dans le document ci-joint.

En réponse à Mme Mermet, Olivier Jandard explique que la mise en zone 30 entre les 2 ralentisseurs du Bd d'Arras, n'est en fait que l'application de la réglementation interministérielle qui étend cette mise aux normes d'une façon générale dès lors qu'un passage surélevé, plateau surélevé, coussins berlinois sont installés.

Toujours en réponse à Mme Mermet, Olivier Jandard précise qu'une réfection globale des passages piétons, et aussi des bandes cyclables, est programmée.

Les conseillers avaient échangé lors d'une récente rencontre autour de l'idée d'installer un radar pédagogique ou radar fixe sur le quartier pour répondre à un besoin de limiter la vitesse sur certains axes. Le débat est maintenu ce soir et les avis divergent sur la pertinence de l'un ou de l'autre.

M. le Maire tranche en validant l'achat, prochainement, d'un radar fixe pour le quartier Arsenal, en précisant que les services se rapprocheront des conseillers pour déterminer le lieu exact d'implantation.

Le projet du City Parc

Le 16 avril, les conseillers et les services de la Ville se sont réunis pour avancer sur le projet du city parc. Cette rencontre a notamment permis d'acter l'emplacement, sur une extrémité du petit bois de l'Arsenal, Avenue de Beauséjour, face au Centre Jacques Brel. Les conseillers n'ont pas encore tranché sur le choix de l'équipement. Effectivement ce city parc pourrait être remplacé par l'installation d'agrès de sport du type « street workout », installés récemment sur le quartier du Parc, qui seront inaugurés le 28 avril prochain. A cet égard, le conseil Arsenal sera d'ailleurs invité à cet événement pour visualiser cet équipement et ainsi avancer dans sa réflexion.

Il a aussi été convenu de l'installation de nouveaux jeux pour enfants sur les aires du Petit Bois. A cet effet, les familles et écoles, ainsi qu'Ophéor, ont reçu un questionnaire visant à évaluer les tranches d'âge, le nombre d'enfants, et ainsi déterminer les besoins réels. Un premier retour d'Ophéor, indique 115 enfants/ados sur le secteur de l'Arsenal. Début Juin, au retour de l'ensemble des questionnaires, une réunion sera programmée pour acter globalement le type de mobilier souhaité sur ce futur espace sportif.

Puis, M. le Maire propose aux conseillers de visionner deux petits clips sur les deux grands projets de mandat, Foch Sully et Bords de Loire, dont il rappelle les objectifs, les phases principales, et le calendrier de mise en oeuvre.

Le projet « Bords de Loire »

Il s'agit d'un programme de 12 M d'euros, totalement financé, et soutenu par des aides de la Région, du Département et de l'Etat. La 2^{ème} tranche du projet, qui concerne l'Esplanade des Mariniers, est prévue après 2020.

Aujourd'hui l'embranchement sur la rue Pierre Dépierre est quasiment achevé, le rendu est très esthétique.

L'aménagement du Pont de Roanne sera examiné en concertation avec la Ville du Coteau. Il s'agira de l'harmoniser avec les aménagements de la Place de la Loire et de l'Esplanade des Mariniers, et ainsi de rendre compatible un trafic dense sur ce secteur avec les modes doux prévus pour les cyclistes et les piétons, qui seront intégrés dans la voie verte portée par le Département.

Le projet Foch Sully

M. le Maire rappelle que ce projet a permis à la Ville de Roanne d'être repérée par la Caisse des Dépôts et Consignations, car extrêmement novateur dans sa conception et sa réalisation, pour concourir au projet d'Etat « Cœur de Ville ».

Il commente les différentes images projetées.

Aux abords des Halles Diderot seront créés la Place des Halles, un hôtel, des logements collectifs rue Roger Salengro, ainsi qu'une résidence séniors, et aussi des logements intermédiaires en cœur d'îlot, et des commerces dans son centre. 2 bâtiments seront conservés rue de Sully, les plus remarquables. Une rue commerçante sera créée à l'angle des rues de Sully et Maréchal Foch avec de part et d'autres des boutiques, et des grandes surfaces de 300 à 2000 m² en sous-sol. Le cheminement se poursuit sur un mail couvert et abrité et débouche sur la Place des Halles, se poursuit encore sur la Place de Verdun, ouverte sur une autre rue piétonne très commerçante, et enfin sur le centre de l'îlot, avant de redescendre sur le centre commercial enterré.

On peut remarquer encore la création de petits logements - maisons intermédiaires- au-dessus des commerces, avec des espaces végétalisés.

M. le Maire rappelle le choix de la Ville de Roanne d'avoir opté pour la création d'une Semop (Société d'Economie Mixte à Opération Unique) qui lui a permis de trouver des partenaires, et ainsi de réunir autour d'un projet unique tous les acteurs concernés. Il précise que Roanne est d'ailleurs la 1ère ville à utiliser cet outil, pour ce type de projet qui lui permet d'être opérationnel plus rapidement et de mener à bien, et de façon sécurisée, toutes les opérations. L'actionariat de la Semop est composé d'1/3 par la Ville de Roanne (prise en charge des acquisitions foncières, parkings et espaces verts), 1/3 par la Caisse des Dépôts et Consignations qui apporte une garantie financière et, de fait, rassure les investisseurs privés, actionnaires pour 1/3.

La Ville supportera ainsi pour ce projet un budget de 22 M d'€ qui intègre le cout des acquisitions pour 12 M d'€ et le financement du parking public souterrain pour 10 M d'€, dont la Ville restera propriétaire.

Le calendrier : les démolitions devraient démarrer début de cet été jusque fin 2018. Les constructions commenceront début 2019, et s'étaleront jusqu'en avril 2021.

Ce projet, indique M. le Maire, vise bien à reconfigurer l'ensemble du centre-ville aux fins de ramener de l'activité commerciale en cœur de ville, et en ce sens, de lutter contre la migration des commerces vers la périphérie de la ville, constatée depuis plusieurs années. L'implantation de nouvelles enseignes devrait permettre de récupérer en partie l'évasion commerciale sur Vichy, Saint Etienne, Lyon...Il ne s'agit bien évidemment pas, de concurrencer les enseignes existantes dans les rues piétonnes, et c'est pourquoi les choix seront réfléchis pleinement avec la Chambre de Commerce et l'association Les Vitrites de Roanne.

S'agissant de l'actuel commerce Auchan, oui, il demeurera et prendra place dans le futur centre commercial ; il augmentera même sa surface de 1500 m² à 2200 m². Pendant la durée des travaux, ce commerce ouvrira une structure provisoire en centre-ville, sur un des deux sites pressentis, et dont le choix interviendra très prochainement : soit le terrain entre le parking sauvage de la Berge et le château Jules Ferry, soit un terrain récemment engazonné sur le Port, à proximité de la rue des Charpentiers.

M. le Maire précise encore que ce projet d'envergure est totalement intégré au plan de mandat pour lequel il rappelle que l'endettement de la ville reste très faible, même 3 à 4 fois moins élevé que ne le sont les villes de même densité. Il rappelle également la baisse des taux de fiscalité en 2014 et 2015, et souligne les dépenses totalement maîtrisées.

En réponse à une conseillère, M. le Maire indique sa politique de modération fiscale qu'il a toujours soutenue, et ce, malgré les baisses considérables de dotations de l'Etat. Roanne demeure une des villes où les impôts locaux restent les plus faibles. Il rappelle la décision d'Etat de suppression progressive de la taxe d'habitation pour 80 % des contribuables, et son engagement, qui fait débat, de compenser cette perte de ressources, conséquente, pour les communes (la taxe d'habitation représente en moyenne 1/3 du budget d'une commune). Les communes restent dans l'expectative.

Les questions diverses et échanges avec M. le Maire

- A Mme Mermet : l'accès au Coteau à partir de la rue Pierre Dépierre se fera via une voie supplémentaire. Une étude de trafic, par un cabinet indépendant, avait été conduite pour examiner cette solution. Les résultats attestent de son bon fonctionnement.
- A Mme Mermet : La rue qui passe sous le pont pour rejoindre l'Esplanade des Mariniers devrait effectivement être bouchée, et contournée par la rue du Creux Granger qui elle-même débouchera sur la rue Pierre Dépierre.
- Qu'y aura t-il sur l'Esplanade des Mariniers ? ce sera une grande place végétalisée, avec des miroirs d'eau... Les cirques ont été délocalisés sur le pétanquodrome. Seules demeurent les fêtes foraines dont la gestion a été règlementée en concertation avec les riverains et les forains. A noter que l'entreprise Descours et Cabaud partira à Perreux, ce qui libèrera de l'espace pour créer des places de stationnement.
- A quel moment sera fermée la liaison Bd Jules ferry en direction du Coteau ? Dans un an environ.
- Quand s'effectuera la déviation des Tuileries ? la physionomie du secteur va considérablement changer avec l'installation de l'entreprise SFAM sur le site de 8000 m². La cheminée sera prochainement démolie. Toutefois, s'agissant de la déviation, elle est du ressort de l'Etat, et la programmation n'a pas encore été prononcée.
- Que devient le bâtiment de la Livatte ? si aucun preneur ne se manifeste, il sera démoli car il s'agit d'un bâtiment des années 60, très consommateur d'énergie ; il demanderait une totale rénovation qui engagerait un budget trop conséquent. Il est actuellement occupé par les « Restos du Cœur » qui doivent quitter les locaux avant fin 2018.
- Quel devenir de l'ex-école de Mâtel ? les bâtiments sont totalement dévolus à des associations.
- Quel devenir de l'ex Centre Social Jean Michel rue Branly ? les bâtiments ont été rachetés par la Croix Rouge.
- Rue de Contanson : les automobilistes stationnent des 2 côtés de la rue malgré l'interdiction.
- Envahissement de la rue St Exupéry par les chats, et de la zone derrière l'Amicale par les corbeaux. M. le Maire propose une intervention, au prochain Conseil de Quartier, de Romain Bost, Conseiller en charge de l'Environnement, pour expliquer comment la Ville agit sur ces nuisances.

- Une conseillère signale le comportement des usagers du terrain de boules, bruyants et peu respectueux de l'environnement scolaire juste à proximité de l'école. M. le Maire indique que les équipes de la Police Municipale seront prévenues, et lors de leurs prochains passages rappelleront à ces personnes les règles de bonne conduite qui s'imposent, d'autant plus à proximité d'une école. *A réception de ce compte rendu, les équipes de la Police Municipale ont été informées et ont également reçu la consigne de rencontrer la Directrice de l'école.*
- M. le Maire indique encore les futures transformations aux abords du rond-point Saint Louis. C'est en cours, avec actuellement des travaux intérieurs de désamiantage des bâtiments des Glycines. Les travaux de démolition, de l'ensemble du secteur derrière l'espace Saint Louis, jusqu'au pont, seront achevés en juillet prochain. Ils ont été confiés à l'entreprise locale Poilane. Le travail se fera essentiellement la nuit pour éviter une perturbation de la circulation en journée.
- Consciente des efforts à fournir pour répondre aux attentes fortes des habitants dans le domaine de la voirie, et grâce à ses dépenses maîtrisées, la Ville a décidé de porter son budget de 500 000 €, à 1 500 000 € pour la remise en état de la voirie sur l'ensemble des quartiers de la ville ; les opérations débuteront sur le quartier Clermont dont la voirie est particulièrement dégradée.
- M. le Maire informe du nouveau système de fourrière : aujourd'hui, ce sont 500 véhicules/ an placés en fourrière. A l'aide d'un QR code apposé sur le pare-brise, récupéré à la Police Municipale moyennant 5 €-démarche basée sur le volontariat - l'agent municipal prévient, via un smartphone, l'automobiliste en stationnement gênant. Si celui-ci n'évite pas l'amende, il évite l'enlèvement de son véhicule par la fourrière.
- Le forfait post-stationnement. Depuis le 1^{er} janvier 2018, la décentralisation du stationnement payant est entrée en vigueur. La redevance forfaitaire de stationnement remplace ainsi l'amende pour infraction au stationnement payant. Certaines villes en ont profité pour augmenter de manière considérable le montant des contraventions. Il est à souligner que Roanne est restée à 17€. Le paiement peut s'effectuer immédiatement à l'horodateur, mais aussi, via une application sur smartphone, il peut être géré à distance - paiement et même prolongation de stationnement si nécessaire- . M. le Maire rappelle encore la gratuité du stationnement à Roanne 30' par jour, après 18h, la gratuité de 2 heures le samedi, et la gratuité intégrale pour les véhicules électriques ainsi que les recharges.

Michèle Priéto clôture la séance à 19h45, et invite l'assemblée à se réunir autour du verre de l'amitié.

Prochain conseil de quartier Arsenal
Mercredi 5 septembre 2018 à 18h, à l'Amicale Laïque, avenue Centrale